

ÉPREUVES D'ADMISSION

**Vous souhaitez intégrer
le cursus de Formation Professionnelle
proposé à Jazz Action Valence ?
Suivez le guide !**

21 Mai au 23 Juin 2024

Inscriptions



Dossier de candidature à remplir en ligne, et dépôt des pièces justificatives demandées :

**DOSSIER DE
CANDIDATURE** ▶

Si vous êtes admissible, une convocation vous sera adressée par mail au plus tard le 28 Juin 2024

2, 3 & 4 Juillet 2024

Auditions devant jury



Les modalités d'évaluation diffèrent selon le cycle et la spécialité pour le(s)quel(les) vous candidatez.

Elles sont explicitées dans la deuxième page de ce document.

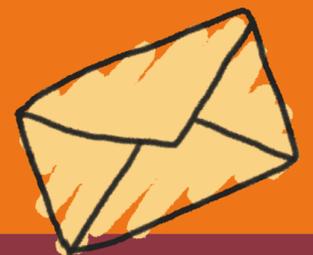
Pour plus de précisions, consultez le règlement d'admission.

8 Juillet 2024

Résultats des auditions



Après délibérations du jury, les résultats et documents vous seront envoyés par mail à l'adresse mentionnée dans votre dossier



LISTE DES MORCEAUX IMPOSÉS

cliquez sur le titre pour accéder directement au morceau



Virtual Insanity
Jamiroquai



Silencio
No One Is Innocent



Respire
Clara Luciani



**What A Difference A
Day Made**
Jamie Cullum

Une question concernant l'audition ?

N'hésitez pas, contactez-nous à coordination@jazzactionvalence.com !

financé par

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



- L A
D R O
M E -

valence
Romans
AGGLO

VILLE DE
VALENCE

cNM

Centre
national de
la musique

SPEDIDAM
LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES

afdas
DEMAIN SERA FORMATION

FNEIJMA

Smau
SYNDICAT DES MUSIQUES ACTUELLES

JAZZ
RA

GRAND
BUREAU

ÉPREUVES D'ADMISSION Modalités & Organisation

Vous candidatez pour le **Cycle Approfondissement** (Année #1)

Avant le 23 juin 2024

- > Dossier de candidature en ligne à remplir
- > Dépôt d'un lien vidéo vous montrant en situation d'exécution d'un morceau libre (vidéo datée de moins de 6 mois)

Pièces justificatives à déposer dans le dossier

- > Photo d'identité
- > Lettre de motivation
- > CV (facultatif)

Audition devant jury

- > Le·la candidat·e doit choisir et travailler 2 morceaux dans la liste imposée.

Le jour de l'audition

- > **Mise en loge** : épreuve de repiquage
- > **Épreuve de morceau imposé** : le jury choisit un des 2 morceaux travaillés, que vous exécutez à l'identique (a minima) accompagné·e par les musicien·nes accompagnateur·trices
- > **Épreuve de mise en situation** : à partir du second morceau travaillé, le jury évalue votre capacité à faire des propositions musicales inhérentes à votre instrument, en fonction des directives des musicien·ne·s accompagnateur·trice·s
- > **Échange** avec le jury

Vous candidatez pour le **Cycle Perfectionnement** (Année #2)

Avant le 23 juin 2024

- > Dossier de candidature en ligne à remplir
- > Dépôt d'un lien vidéo vous montrant en situation d'exécution d'un morceau libre (vidéo datée de moins de 6 mois)

Pièces justificatives à déposer dans le dossier

- > Photo d'identité
- > Lettre de motivation
- > CV (facultatif)

Candidat·es BC2

- > Lien audio/vidéo d'une composition originale
- > Note d'intention
- > Supports d'aide à la composition (*partitions, projet DAW en précisant le logiciel utilisé*)

Candidat·es BC3

- > deux supports vidéo montrant le·la candidat·e en situation scénique avec un ou plusieurs projets artistiques
- > une brève description du projet artistique principal
- > tout support de communication existant permettant d'évaluer le degré d'avancement du projet

Candidat·es BC4

- > une présentation d'une intervention pédagogique déjà menée ou en cours de construction
- > tout support pédagogique existant permettant d'évaluer le degré d'avancement du projet (dossier explicatif, projet pédagogique, scénario pédagogique, etc.)

Audition devant jury

- > Le·la candidat·e doit choisir et travailler 3 morceaux dans la liste imposée.

Le jour de l'audition

- > **Mise en loge** : épreuves de repiquage & épreuve de théorie musicale
- > **Épreuve de morceau imposé** : le jury choisit 2 des 3 morceaux travaillés, que vous exécutez à l'identique (a minima) accompagné·e par les musicien·nes accompagnateur·trices
- > **Épreuve de mise en situation** : à partir du 3^{ème} morceau travaillé, le jury évalue votre capacité à faire des propositions musicales inhérentes à votre instrument, en fonction des directives des musicien·ne·s accompagnateur·trice·s
- > **Échange** avec le jury

financé par

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

